



Le pharmacien :

- | |
|--|
| ▪ Intervient lorsque des problèmes liés à la thérapie médicamenteuse sont décelés. |
| ▪ Planifie la réalisation de ses interventions. |
| ▪ Par ses interventions, répond aux besoins des patients. |
| ▪ Propose des options et des pistes de solution. |
| ▪ Planifie le suivi de ses interventions. |
| ▪ Effectue des interventions complètes. |